



**RESUME NON TECHNIQUE DE
L'ETUDE D'IMPACT**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1	PRESENTATION DE SMG DÉCOUPAGE PICARDIE	3
1.2	LES RUBRIQUES ICPE	4
1.3	HISTORIQUE DU SITE	4
1.4	LES RAISONS DE LA REDACTION DU DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER	4
2	ORGANISATION DE L'ACTIVITE	5
2.1	LE DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE	5
2.2	HORAIRES DE TRAVAIL	5
3	INTEGRATION DU SITE DANS L'ENVIRONNEMENT	5
3.1	LE VOISINAGE IMMEDIAT	5
3.2	L'ACCES AU SITE	6
3.3	L'ENVIRONNEMENT PROCHE	6
3.3.1	<i>Les installations industrielles voisines</i>	6
3.3.2	<i>Les habitations les plus proches</i>	6
3.4	L'EMPRISE FONCIERE	8
3.5	LES MESURES D'INTEGRATION DU SITE ET DE SURVEILLANCE	8
4	LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	8
4.1	LES REJETS GAZEUX	8
4.1.1	<i>Les rejets du site</i>	8
4.1.2	<i>Conclusions sur les rejets atmosphériques</i>	9
4.2	CONSOMMATION EN EAU ET REJET DES EFFLUENTS	9
4.2.1	<i>La consommation en eau</i>	9
4.2.2	<i>Les rejets aqueux</i>	9
4.3	LES DECHETS	10
4.3.1	<i>Les déchets du site</i>	10
4.4	LA CIRCULATION ROUTIERE	10
4.4.1	<i>Le trafic généré par l'activité</i>	10
4.4.2	<i>Les voies de circulation</i>	11
4.4.3	<i>Impact de l'activité sur la circulation routière</i>	11
4.5	LES NUISANCES SONORES ET LES VIBRATIONS	11
4.5.1	<i>Les sources de nuisances sonores</i>	11
4.5.2	<i>Les nuisances sonores</i>	12
5	LES INVESTISSEMENTS LIES A L'ENVIRONNEMENT	13
6	REMISE EN ETAT DU SITE ET UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	13
6.1	REMISE EN ETAT DU SITE	13
6.2	UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	13
7	LES IMPACTS SUR LA SANTE DU VOISINAGE	14
7.1	INTRODUCTION	14
7.2	ETUDE SANITAIRE SUR LES REJETS ATMOSPHERIQUES	14
7.3	ETUDE SANITAIRE SUR LES NUISANCES SONORES	14

Figures

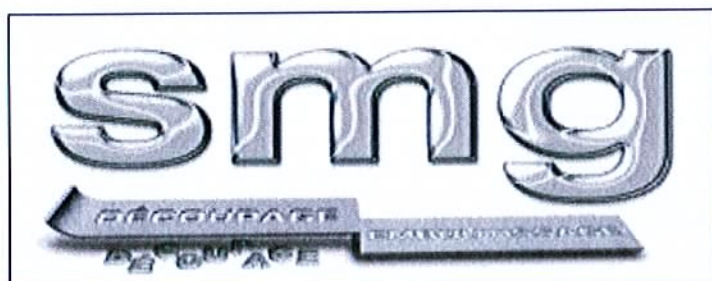
FIGURE 1 : VOISINAGE DE SMG DÉCOUPAGE	7
---------------------------------------	---

Tableaux

TABLEAU 1 : IMPLANTATIONS DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES LES PLUS PROCHES	6
TABLEAU 2 : IMPLANTATIONS DES HABITATIONS ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC LES PLUS PROCHES	7
TABLEAU 3 : POINTS DE REJETS DU SITE ET DISPOSITIFS DE TRAITEMENT	8

1 INTRODUCTION

1.1 PRESENTATION DE SMG DÉCOUPAGE PICARDIE



RAISON SOCIALE :	SMG DECOUPAGE
FORME JURIDIQUE :	SAS
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :	RD 931 60650 SAINT PAUL
PRESIDENT :	M LAURENT CONFRERE
ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION :	RD 931 60650 SAINT PAUL
CAPITAL SOCIAL :	70 000 €
N°SIRET:	484 871 272 00015
N°CODE NAF :	2562B
NATURE DE L'ACTIVITE :	MECANIQUE INDUSTRIELLE

LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

REALISE PAR :	NOVALLIA
SITE CONCERNE :	SAINT PAUL
SUIVI SMG DECOUPAGE réalisé par :	Monsieur GODEFROY

1.2 LES RUBRIQUES ICPE

Le présent dossier est constitué en application du Code de l'Environnement (ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000), livre V titre 1^{er}, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui définit les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.

Il concerne l'exploitation de la société SMG DÉCOUPAGE sur la commune de SAINT PAUL.

La société SMG DÉCOUPAGE est une installation classée soumise à autorisation au titre de la rubrique 2565 (Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564) de la nomenclature des ICPE :

1.3 HISTORIQUE DU SITE

L'usine est créée par Boulenger d' Auneuil en 1872 pour fabriquer des carreaux en terre cuite et en grès cérame. En 1890, l'usine, devenue Rafin et Aneuille, est rachetée par Colin Muller d' Auneuil qui y construit un four Hoffmann (détruit).

Après divers changements de propriétaires, l'usine d'emboutissage de matériaux SMG (Société Mécanique Générale) s'implante sur le site en 1986 en construisant de nouveaux locaux sans détruire ceux de la tuilerie existant encore.

La société SMG DÉCOUPAGE est créée en octobre 2005.

1.4 LES RAISONS DE LA REDACTION DU DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Les motivations de la société SMG DÉCOUPAGE pour la rédaction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter sont les suivantes :

- Régularisation de sa situation administrative au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement avec la création d'un atelier de traitement de surface au sein des ateliers de SMG découpage,
- Démonstration du respect par SMG DÉCOUPAGE de l'Arrêté du 30 juin 2006 relatif aux installations de traitements de surfaces soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des installations classées
- Réponse aux articles L 512-2 et L 512-8, du code de l'environnement qui définit SMG DÉCOUPAGE comme une installation classée soumise à autorisation d'exploiter.

2 ORGANISATION DE L'ACTIVITE

La société SMG DÉCOUPAGE emploie aujourd'hui 16 personnes environ.

2.1 LE DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE

La demande d'autorisation d'exploiter concerne l'exploitation d'un site de mécanique industrielle, sur la commune de SAINT PAUL (OISE). Le site se compose :

- d'une aire de réception des pièces acier.
- de zones de stockage de matières,
- d'ateliers de production utilisés pour les besoins suivants :
 - découpe, emboutissage de pièces
 - traitement de surface de pièces (dégraissage, conversion)
 - séchage
 - peinture des pièces (par poudre électrostatique : poudre mixte polyester et époxy)
 - cuisson
 - montage de certaines pièces
- des unités annexes suivantes :
 - bureaux, vestiaires et sanitaires
 - locaux techniques (chaudières, compresseur)
 - local réservé au transformateur
 - zone de stockage de produits chimiques
 - zones de stockages de déchets

2.2 HORAIRES DE TRAVAIL

L'usine SMG DÉCOUPAGE est en activité de l'ordre de 220 jours par an en une équipe.

L'établissement est fermé le vendredi après midi, samedi et dimanche et est fermée habituellement :

- 4 semaines en aout.
- 1 semaine en décembre

3 INTEGRATION DU SITE DANS L'ENVIRONNEMENT

3.1 LE VOISINAGE IMMEDIAT

L'usine de SMG DÉCOUPAGE est implantée au sud de la commune de SAINT PAUL en bordure de la route nationale 31 reliant REIMS à ROUEN. Le centre du village se situe à environ 1000 m au nord du site.

L'usine est localisée en zone d'activité. L'habitation la plus proche est séparée de l'usine par la route nationale 31.

Le site est entouré par :

- La route RN 31, des habitations puis des terrains agricoles au Sud.
- De sites industriels au Nord.
- Des sociétés SMG confrère et SMG tôlerie à l'est
- D'un terrain boisé puis d'un parc de loisir à l'ouest.

Le terrain occupe la parcelle numéro 35 de la section AK du cadastre sur la commune de SAINT PAUL pour une superficie en propriété de 17 500 m². L'altitude moyenne du terrain est comprise environ de 107 m.

3.2 L'ACCES AU SITE

L'accès au site se fait pour les camions à partir de la route nationale 31.

3.3 L'ENVIRONNEMENT PROCHE

3.3.1 LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES VOISINES

Les installations industrielles les plus proches (moins de 1000 m de distance) sont les suivantes :

Entreprise	Activité	Implantation
SMG tôlerie	Activité de soudure	Site mitoyen à l'est de SMG DÉCOUPAGE
SMG confrère	Logistique pour les entreprises SMG tôlerie et SMG DÉCOUPAGE	Site mitoyen à l'est de SMG DÉCOUPAGE
La beauvaisienne des métaux	Stockage de métaux	Site situé à 100 m au nord

Tableau 1 : Implantations des installations industrielles les plus proches

3.3.2 LES HABITATIONS LES PLUS PROCHE

Le voisinage SMG DÉCOUPAGE se compose aussi de groupe d'habitations et de bâtiments occupés par des tiers :

N°	Etablissements Recevant du Public	Adresse	Commentaires	Distance vis à vis du site
Ecoles maternelles et Primaires				
1	Ecole du Ruisseau	Le Becquet – rue de l'Avelon	Aussi regroupement scolaire	700 m au nord-ouest
Parc d'attraction				
2	Parc d'attraction Saint-Paul	RN 31		1 300 m environ à l'ouest
3	Jardin Impressionniste VAN BEEK	1 rue des Auces		540 m au nord
Autres établissements recevant du public				
4	La poste	2 rue Feu de la St Jean		1 400 m au nord
	Mairie	2 rue Feu de la St Jean		1 400 m au nord
5	Haras Saint-clair	Rue de la Prairie		330 m au nord environ
6	Parcours de santé et de loisirs	RN 31		440 m à l'ouest
7	Camping le Clos Normand	1, rue de l'abbaye		650 m au nord

Tableau 2 : Implantations des habitations et des Etablissements recevant du public les plus proches

Le voisinage le plus proche (dont les habitations situées au Nord à 10m des limites de propriété) est rappelé dans le schéma ci-après.

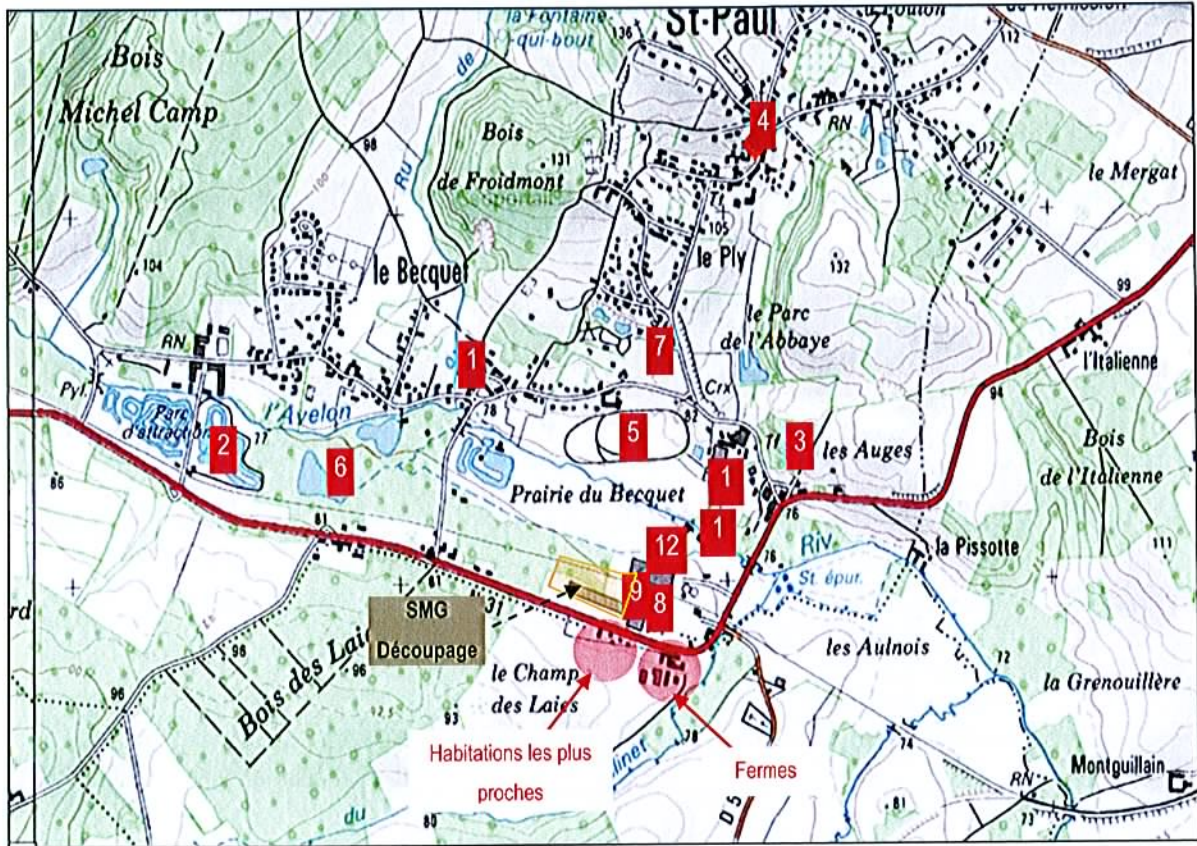


Figure 1 : Voisinage de SMG DÉCOUPAGE

3.4 L'EMPRISE FONCIERE

L'emprise foncière de SMG DÉCOUPAGE est de l'ordre de 17 500 m² qui sont occupés par :

- Surface bâtie 4561 m² environ
- Surface de parking, voirie 7000 m² environ
- Surface d'espace vert 6000 m² environ

3.5 LES MESURES D'INTEGRATION DU SITE ET DE SURVEILLANCE

L'ensemble du site est maintenu propre, les installations et les bâtiments sont régulièrement entretenus.

Le site est clôturé côté sud, ouest et est.

Il y a un seul accès courant au site par voie routière.

Le site de SMG DÉCOUPAGE respecte les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT PAUL.

4 LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

4.1 LES REJETS GAZEUX

Les rejets de la société SMG DÉCOUPAGE doivent respecter les dispositions de différents textes :

- ⇒ Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air, approuvé le 25 juin 2002,
- ⇒ L'arrêté du 30 juin 2006 sur les installations classées soumises à autorisation pour la rubrique 2565 de la nomenclature des ICPE.

4.1.1 LES REJETS DU SITE

La société SMG DÉCOUPAGE est à l'origine de rejets atmosphériques.

Après finalisation de la chaîne de traitement de surface 5 points principaux de rejets atmosphériques seront présents sur le site, plus les rejets des neuf aérothermes.

Les principaux postes à l'origine de rejets gazeux sont les suivants :

REJET	NUMERO DE REJET
Bruleur du dégraissage	1
Dégraissage	2a
Dégraissage	2b
Séchage	3
Séchage	4
Four infra rouge	5

Tableau 3 : Points de rejets du site et dispositifs de traitement

4.1.2 CONCLUSIONS SUR LES REJETS ATMOSPHERIQUES

4.1.2.1 *Les rejets futurs*

Les rejets seront composés de composés alcalins pour le dégraissage, de NOx et de poussières en faibles quantités pour le sécheur, le four ainsi que le filtre de la cabine de peinture.

Une campagne sera mise en place lors de la mise en route de la chaîne de traitement de surface afin de vérifier la conformité par rapport aux valeurs de l'arrêté du 30 juin 2006.

4.1.2.2 *Les odeurs*

L'activité de SMG DÉCOUPAGE ne génère aucune pollution susceptible d'engendrer des odeurs.

4.2 CONSOMMATION EN EAU ET REJET DES EFFLUENTS

4.2.1 LA CONSOMMATION EN EAU

4.2.1.1 *Situation actuelle*

L'eau utilisée sur le site est de l'eau potable. L'eau est utilisée soit au niveau du process (pour l'osmoseur), soit pour les sanitaires.

La consommation annuelle en eau s'est élevée en 2009 à 410 m³.

La consommation supplémentaire d'eau utilisée dans le cadre de la mise en fonctionnement de la chaîne de traitement de surface sera de 183,2 m³ d'eau (calculée à partir de la surface traitée prévue et de l'eau nécessaire par m² de surface traitée).

4.2.2 LES REJETS AQUEUX

4.2.2.1 *Généralités*

Les principaux rejets aqueux sont :

- Les eaux sanitaires qui sont traitées par VEOLIA
- L'eau de l'osmoseur chargée en sels, qui est également traitée par VEOLIA
- Les eaux de lavage du sol qui sont envoyées au tout à l'égout.

Une convention de rejet est en cours de rédaction entre SMG découpage et VEOLIA.

4.2.2.2 *Les eaux pluviales*

Les eaux pluviales sont captées sur le site en toiture et en voirie à l'aide d'un réseau séparatif.

Une partie des eaux naturelles de SMG découpage est renvoyée au milieu naturel à l'aide d'un fossé situé au nord de la société. L'autre partie est renvoyée au réseau communal

4.3 LES DECHETS

4.3.1 LES DECHETS DU SITE

Les principaux déchets générés par la société SMG DÉCOUPAGE sont les suivants :

- Papier,
- Cartons,
- Déchets Industriels Banals en mélange,
- Palettes,
- Pièces alu
- Pièces acier,
- Copeaux de métaux,
- Huiles usagées,
- Tubes fluorescents,
- Toners et cartouches d'imprimantes,
- Déchets de poudre
- Produits chimiques en petites quantités,
- Emballages souillés par des produits chimiques

Au vu de l'activité, la quantité de déchets générée par l'activité de SMG DECOUPAGE est modérée.

Toutes les dispositions sont prises dans l'exploitation des installations de SMG DÉCOUPAGE pour assurer une bonne gestion des déchets : la valorisation et le recyclage des déchets sont privilégiés.

L'ensemble des déchets dangereux générés par l'activité de l'entreprise est caractérisé et quantifié. Les déchets dangereux sont éliminés via des prestataires agréés. Leur enlèvement fait l'objet de bordereaux de suivi.

4.4 LA CIRCULATION ROUTIERE

4.4.1 LE TRAFIC GENERE PAR L'ACTIVITE

Le trafic généré par l'activité est lié :

- Au trafic des salariés,
- Aux approvisionnements en matières premières et emballages,
- Aux expéditions de produits finis,
- A l'enlèvement des déchets,

La circulation générée par l'activité de SMG DECOUPAGE est, en moyenne, de 5 poids lourds de 38 tonnes et d'environ 20 véhicules légers par jour.

La mise en place de la ligne de traitement de surface permettra de faire baisser le trafic lié à l'envoi des pièces chez un sous-traitant.

4.4.2 LES VOIES DE CIRCULATION

Quelque soit la provenance ou la destination des transporteurs, ces derniers empruntent la route nationale 31.

4.4.3 IMPACT DE L'ACTIVITE SUR LA CIRCULATION ROUTIERE

Au vu des chiffres donnés précédemment et des données de comptage routier, il ressort que l'impact de l'activité de SMG DÉCOUPAGE sur la circulation reste réduit.

4.5 LES NUISANCES SONORES ET LES VIBRATIONS

La société SMG DÉCOUPAGE est implantée dans une zone périurbaine et est située à proximité d'habitations, mais aussi d'autres installations industrielles.

4.5.1 LES SOURCES DE NUISANCES SONORES

La pollution sonore potentiellement générée sur le site est liée :

- Aux équipements de travail des métaux,
- Aux équipements de manutention des pièces,
- Aux systèmes de ventilation et de chauffage,
- Au dispositif de filtration de l'air de la cabine de peinture,
- Au compresseur
- A la circulation routière liée à l'activité du site.

4.5.2 LES NUISANCES SONORES

4.5.2.1 Les nuisances sonores actuelles

Une étude des niveaux sonores a été réalisée, en juin 2010 par l'APAVE. Elle fournie en annexe.

- Les points de mesures

Deux points de mesures ont été réalisés en limite de zone à émergence réglementée :

- Points 1 et 3 (voir schéma ci-après),
- Mesure de jour.

- Les niveaux sonores mesurés

Point de mesure	Emplacement	Mesure du niveau sonore avec activité	Mesure du niveau sonore résiduel	Mesure de l'émergence
1	Voisinage sud, en limite de propriété de SMG découpage face à l'habitation en construction située route nationale 31	65,5	66	0
3	Voisinage ouest, dans le jardin arrière de l'habitation située au 60, route nationale 31	50.5	50	0,5

- Interprétation

- Au point n1, l'émergence mesurée est nulle. Les nuisances sonores générées par l'activité du site sont donc secondaires vis à vis des nuisances résiduelles (par ex ; RN 31). Il est à noter l'absence d'activité la nuit.
- Au point 3, l'émergence mesure est de 0.5 dB(A)

- Les points de mesures



- Conclusions sur l'impact sanitaire du bruit généré par l'activité

Au point 1, au niveau des habitations les plus proches, le niveau sonore ambiant hors activité de SMG est important. L'activité de SMG découpage ne génère pas un impact sonore supplémentaire.

Au point 3, l'impact de l'activité sur le niveau sonore ambiant est réduit. Le niveau sonore ambiant reste, de jour, inférieur aux niveaux sonores de référence pour une zone résidentielle extérieure, pendant la journée (source OMS).

5 LES INVESTISSEMENTS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Ci-après sont donnés les principaux investissements qui ont été réalisés sur le site de SMG DÉCOUPAGE dans le domaine de l'environnement depuis 2009 :

⇒ Batterie de condensation	3 000 €
⇒ Réfection de la toiture	
⇒ Mise en place de puits de lumière	300 000 €

6 REMISE EN ETAT DU SITE ET UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

6.1 REMISE EN ETAT DU SITE

En cas de cessation de son activité, la société SMG DÉCOUPAGE fournira un rapport de cessation d'activité qui présentera les mesures prises ou prévues pour supprimer les impacts sur l'environnement et les risques de pollution pouvant se développer a posteriori de la cessation d'activité.

D'autre part, la société SMG DÉCOUPAGE s'assurera du respect des prescriptions techniques relatives à la remise en état du site, mentionnées dans son arrêté d'exploitation.

6.2 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'électricité et le gaz propane sont les principales sources d'énergie sur le site.

Un suivi des consommations des différentes énergies (gaz, électricité) est effectué et des actions correctives sont mises en œuvre en cas de dérive.

Un contrôle des installations électriques est réalisé avec une société spécialisée. L'ensemble des non-conformités mis en avant par le bureau de contrôle sera corrigé.

7 LES IMPACTS SUR LA SANTE DU VOISINAGE

7.1 INTRODUCTION

Les principales nuisances dues à l'installation pouvant générer des effets sur la santé pour le voisinage sont :

- ⇒ Les émissions atmosphériques,
- ⇒ Les nuisances sonores.

La société SMG DÉCOUPAGE est implantée dans une zone périurbaine sur la commune de SAINT PAUL.

Les habitations les plus proches sont situées à 50 m au sud des limites de propriété de l'usine.

7.2 ETUDE SANITAIRE SUR LES REJETS ATMOSPHERIQUES

L'évaluation des risques sanitaires montre que les risques induits sur la santé de la population liés à l'activité de la société SMG DÉCOUPAG et aux rejets atmosphériques sont minimes.

7.3 ETUDE SANITAIRE SUR LES NUISANCES SONORES

Il a été démontré que L'incidence de l'activité de SMG DÉCOUPAGE sur le niveau sonore à l'intérieur des habitations est minime.

L'impact du bruit généré par la société SMG DÉCOUPAGE sur la santé du voisinage est donc négligeable.